

Personnel du Parlement Européen

**le 19 octobre 1994
à Luxembourg**

Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames,
Messieurs,

Au cours de mes 15 ans en tant que député au Parlement Européen, j'ai fréquemment eu l'occasion d'apprécier la qualité, l'expérience et les connaissances des fonctionnaires de notre institution.

L'organisation de notre maison est extraordinairement complexe, vous la savez. Aucun Parlement dans le monde ne travaille dans neuf et bientôt douze langues. Aucun Parlement dans le monde ne connaît les contraintes de trois lieux de travail.

Je tiens à vous dire tout de suite que je n'entends pas proposer un changement dans l'équilibre entre Luxembourg, Bruxelles et Strasbourg. C'est une situation qui rend notre vie très difficile, c'est vrai, mais il faut vivre avec et je ne veux pas que mon mandat soit dominé par une bataille de sièges: une bataille dans laquelle il n'y aura qu'un perdant, le Parlement lui-même.

Les procédures législatives auxquelles nous participons actuellement sont également très compliquées. Mais nous faisons face à ces défis. Il faut en être fiers !

Je me rappelle un très heureux souvenir que j'ai gardé des Assises avec les Parlements nationaux à Rome en 1990.

Sans la contribution de M. VINCI, sans la contribution de nos services administratifs et linguistiques, cette conférence n'aurait pas pu avoir lieu. Et ce fût un brillant succès pour le Parlement qui a renforcé nettement notre position préalable aux négociations de Maastricht.

o
o o

En juillet dernier, j'ai eu le très grand honneur d'être élu Président de ce Parlement. Mon mandat va coïncider avec une étape historique dans la construction européenne.

Pour la première fois, nous avons à appliquer pleinement le Traité de Maastricht.

En juillet 1994, nous avons aussi approuvé la désignation de Jacques SANTER, Premier Ministre du Luxembourg, comme Président de la nouvelle Commission. Dans quelques mois, nous allons donner notre vote de confiance à la nouvelle Commission.

Nous participons comme codécideurs dans des dizaines et des dizaines de procédures législatives.

En janvier de l'année prochaine, nous espérons accueillir quatre nouveaux pays dans l'Union. Je me réjouis du fait que nous allons bientôt trouver parmi nous, nous l'espérons, des députés et aussi des fonctionnaires norvégiens, finlandais, suédois et autrichiens. Avec leur forte tradition de démocratie et d'ouverture, ils vont enrichir la vie du Parlement Européen, à l'intérieur comme avant le publique.

Dès leurs premiers jours, nous allons considérer ces membres et ces fonctionnaires comme faisant partie intégrale de notre institution.

Enfin, en 1996, se tiendra la Conférence Intergouvernementale qui décidera sur la prochaine étape dans la construction européenne. Ce Parlement sera présent dans ce grand débat qui se doit d'être public et nous devons donc nous organiser de la meilleure façon pour avoir une influence sur ses résultats.

Ces trois défis:

- réussir Maastricht,
- organiser l'élargissement,
- préparer 1996,

vont dominer notre travail pour les deux ans à venir.

Je demande l'engagement de tout le monde, dans tous les services, pour nous aider à relever ces défis.

o
o o

Je voudrais vous dire un mot sur ma stratégie pendant cette période.

Le Parlement Européen doit se trouver dans la meilleure position possible pour influencer les événements. Nous devons donc réformer nos méthodes de travail.

J'ai déjà, après de longues concertations politiques et administratives, fait appliquer quelques réformes à l'organisation de nos sessions. D'autres réformes pour les travaux de nos commissions parlementaires et pour nos délégations pour les relations avec les Parlements, en dehors de notre Union, sont en route.

Je compte beaucoup sur votre aide et votre assistance pour réussir ces réformes qui ont aussi des conséquences pour vous parfois difficiles, j'en suis conscient. C'est pourquoi j'attache une grande importance à ce que vous soyez tenus au courant de ces changements, à travers vos représentants, pour que vous puissiez les comprendre dans toute leur dimension, celle de l'intérêt de notre maison à tous.

A cet égard, il y a une expression française qui dit: "Le diable est dans le détail". C'est très bien quand les hommes politiques ont des idées de réforme, mais quand l'intendance ne suit pas, les réformes ne peuvent pas marcher.

Je tiens à remercier ceux des services qui m'ont déjà aidé dans la réussite de ces changements et notamment, mais pas exclusivement, les services de la séance et de la traduction.

Je compte beaucoup sur votre appui pour les autres réformes à venir.

Quand je parle de réformer le Parlement, je ne peux pas faire abstraction de la nécessité aussi de quelques réformes administratives.

Laissez-moi vous dire tout de suite que je suis très attaché à l'indépendance de la fonction publique européenne. Nos institutions peuvent compter sur un personnel dont la loyauté professionnelle est garantie par un Statut.

Vous êtes tous ressortissants de vos pays nationaux. Vous avez beaucoup d'entre vous des sympathies pour telle ou telle tendance politique. C'est normal, mais le Statut de la fonction publique européenne incarne une notion d'indépendance qui est indispensable pour les institutions européennes.

Si jamais on abandonne ce principe d'indépendance de la fonction publique, on rejette la notion même des institutions supranationales.

Le Statut du personnel date pour l'essentiel des années 60. C'était un bon instrument, mais je crois, personnellement, qu'il y a lieu de l'adapter à notre époque.

L'actuel Statut est rigide. Et sur le plan social et sur le plan de l'égalité entre hommes et femmes, il est arriéré.

Je trouve que les femmes doivent être plus présentes dans le management des institutions européennes. J'ai décidé moi même que la moitié des conseillers dans mon propre cabinet soient des femmes. J'espère que nous pourrons faire des progrès dans ce sens dans l'administration du Parlement.

Je crois que la politique sociale, tel qu'elle résulte du Statut, doit être mise à jour.

Le Statut doit être adapté pour tenir compte de l'évolution de notre société.

Notre Statut est rigide. Il n'envisage qu'un seul profil de carrière; des recrutements de jeunes; une carrière moyenne, et un âge de retraite élevé.

Selon moi, ceci ne correspond plus aux exigences de notre institution.

Je veux rendre plus dynamique et plus énergique notre fonction publique européenne avec un service moderne et adapté aux vrais besoins du Parlement d'aujourd'hui. Et je souhaite bientôt voir, avec le Secrétaire Général du Parlement, comment renforcer la capacité de management dans l'administration du Parlement.

Mais tout ceci avec un respect absolu de l'indépendance de la fonction publique.

Nous vivons dans une institution politique, mais je souhaite respecter la démarcation entre la vie politique de la maison et le bon fonctionnement de notre institution et je veux que des perspectives de carrière des agents compétents et dévoués du Parlement soient améliorées.

Toute réforme, tout changement administratif prend beaucoup de temps. Même deux ans et demis est une période trop courte pour modifier sensiblement le Statut. Mais il faut commencer le débat.

Tout doit se faire sur base du dialogue et si possible de la concertation.

Je viens d'une tradition nationale et politique où la concertation est un fait. Celle-ci doit être efficace et ne doit pas contribuer à la confusion.

Pour ce faire, il faut qu'elle soit organisée au niveau approprié.

Le premier interlocuteur du personnel et de ses représentants est le Secrétaire Général de l'institution.

J'ai pleine confiance dans le travail de M. VINCI et je le soutiens. Quand il négocie avec le personnel, il le fait en mon nom, et il m'en fait rapport.

Evidemment, j'aurai moi-même des contacts avec le Comité du Personnel, que j'ai déjà rencontré deux fois. Et je compte pouvoir dialoguer non seulement quand de graves problèmes et des menaces de conflit se présentent, mais aussi pour réfléchir sur la réforme interne de notre maison et du Statut.

Je ne suis pas très partisan de la création d'un nouvel organe de concertation au niveau politique car je crois que la politisation du dialogue social pourrait avoir des conséquences néfastes.

Toutefois, je reconnais qu'au moins sur le budget du Parlement et l'organigramme, qu'un dialogue structuré avec le personnel s'avère nécessaire.

C'est la raison pour laquelle j'entends convoquer une fois par an une concertation avec le Comité du Personnel avant que le Bureau et le Parlement ne décident de notre propre budget.

o
o o

Luxembourg est le lieu de travail de la plupart des fonctionnaires du Parlement Européen. Evidemment, l'essentiel des réunions parlementaires se tiennent à Strasbourg et à Bruxelles, mais nous avons tous le privilège de travailler pour le Parlement Européen.

Chacun a une contribution à y apporter, même si pour certains services, non strictement liés à l'activité parlementaire quotidienne, certains d'entre vous pensent se sentir, parfois, un peu loin des événements.

Ce Parlement a une mission historique de représenter les citoyens européens dans notre Union. Nous avons maintenant une période décisive dans notre histoire. Je veux croire que tout un chacun en est convaincu et que la motivation de travailler pour le Parlement Européen répond pour tous à une certaine conception, et donc liée à un certain dessein, une certaine idée, où chacun et chacune apporte son grain de sable à l'objectif commun de la construction européenne.

Mesdames, Messieurs, j'ai besoin de vous, de votre aide, je vous demande donc encore une fois de m'aider dans ma tâche de Président pour que nous puissions tous réussir l'avenir du Parlement.